



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

assistantes maternelles

Question écrite n° 64385

Texte de la question

M. Alain Juppé appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations des assistantes maternelles employées par les crèches familiales ou par les parents. Depuis plusieurs années, elles espèrent une amélioration de leurs conditions de travail, et particulièrement une reconnaissance de leur statut. En effet, elles sont considérées comme des salariées travaillant à mi-temps alors que leur journée compte 10 heures de travail voire plus, et elles sont exclues du champ d'application des 35 heures. Ces évolutions entraînent une dégradation et une précarisation de leur situation. Par conséquent, elles souhaitent que leur base horaire de rémunération soit portée à 3 heures de SMIC au lieu de 2,15 heures actuellement, en compensation des 35 heures. Il lui demande donc de bien vouloir prendre des mesures visant à améliorer la situation précaire des assistantes maternelles.

Données clés

Auteur : [M. Alain Juppé](#)

Circonscription : Gironde (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64385

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4195